

Résumé : Dans la perspective de l'ouverture de la session 2026 de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), le MAASA organise le processus d'accompagnement à la sélection professionnelle.

Contact pour toute question sur la préparation des agents :

Bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC)

Suivi par : Laurence PONA – Emmanuelle CHAMPANEY – Anne-Laure FERMANTHEL

Téléphone : 01 49 55 56 82 – 01 49 55 44 99 – 01 49 55 46 17

Mél : laurence.pona@agriculture.gouv.fr – emmanuelle.champaney@agriculture.gouv.fr – anne-laure.fermantel@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ;
- Décret n° 2025-822 du 12 août 2025 portant dispositions statutaires communes et particulières aux corps interministériels d'ingénieurs de l'État ayant vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur ;
- Arrêté du 19 février 2026 fixant les modalités de la sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- Arrêté du 11 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant le nombre de postes offerts ;
- Note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14 juin 2018 relative au compte personnel de formation.